



LE LIVRET DE CONGÉDIEMENT (AUTREMENT DIT, LE CARNET MARIN) : À QUOI SERT-IL?

Qu'est-ce que le carnet marin?

Le carnet marin est un livret maritime canadien qui prend la forme d'un petit portefeuille contenant les informations du marin canadien. Chaque marin canadien peut en posséder un.

Avant de se procurer un carnet marin, un individu doit avoir un **numéro de candidat (CDN)**. Le CDN est émis par Transports Canada et il s'agit d'un numéro d'identification de marin.

Voici le [processus simplifié pour obtenir un CDN](#).

Une fois que vous possédez un CDN, vous devez prendre un rendez-vous pour vous procurer votre **carnet marin**. Une preuve d'emploi ou d'inscription dans un établissement de formation approuvé pourra vous être demandée. Trouvez [ici](#) les coordonnées du bureau de Transports Canada- Sécurité maritime de votre région.

Le carnet marin contient les informations personnelles du marin et son CDN. Le carnet marin est utilisé pour enregistrer les détails du temps passé en mer. Ce n'est pas un passeport, ni un document de voyage.

Les immigrants souhaitant faire reconnaître leurs brevets étrangers et désirant travailler au Canada en navigation ou en mécanique de marine doivent posséder un carnet marin. Ils doivent donc être citoyen canadien ou résident permanent.

Le carnet marin :



Première page d'identification du carnet marin :



Exemple du registre de temps de service en mer du carnet marin :



Restez à l'affût : la prochaine chronique réglementaire portera sur les différents registres de temps de service en mer et les responsabilités de toutes les parties concernées!

Pour toutes questions à propos de ces informations, veuillez vous référer à votre bureau régional de Transports Canada.

Pour plus de précisions : [Livret de congédiement - questions](#)

Ces informations vous sont gracieusement fournies avec la collaboration de :



Transports
Canada

Transport
Canada